



# Assemblée générale

Distr. limitée  
29 novembre 2023  
Français  
Original : anglais

---

**Comité des utilisations pacifiques  
de l'espace extra-atmosphérique**  
Sous-Comité scientifique et technique  
Soixante et unième session  
Vienne, 29 janvier-9 février 2024

## Ordre du jour provisoire annoté

### Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection à la présidence.
3. Déclaration de la présidence.
4. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales.
5. L'espace au service du développement durable : les techniques spatiales et leurs applications, y compris le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.
6. Débris spatiaux.
7. Informations d'origine spatiale à l'appui de la gestion des catastrophes.
8. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite.
9. Météorologie de l'espace.
10. Objets géocroiseurs.
11. Viabilité à long terme des activités spatiales.
12. Rôle futur et méthodes de travail du Comité.
13. L'espace et la santé mondiale.
14. Utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace.
15. Orbite des satellites géostationnaires : nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications.
16. Projet d'ordre du jour provisoire de la soixante-deuxième session du Sous-Comité scientifique et technique.
17. Rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.



## Annotations<sup>1</sup>

### 2. Élection à la présidence

Au paragraphe 11 de sa résolution 58/89, l'Assemblée générale a entériné l'accord auquel le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique était parvenu sur la composition future des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires. Conformément à cette composition, les États d'Afrique, les États d'Asie et du Pacifique, les États d'Amérique latine et des Caraïbes, les États d'Europe occidentale et autres États et les États d'Europe orientale, doivent désigner leurs candidats aux postes de président du Comité, de deuxième vice-président/rapporteur du Comité, de président du Sous-Comité scientifique et technique, de premier vice-président du Comité et de président du Sous-Comité juridique, respectivement, pour la période 2024-2025.

Au paragraphe 44 de sa résolution 78/72, l'Assemblée générale a réaffirmé, en ce qui concerne la composition des bureaux du Comité et de ses sous-comités pour la période 2024-2025, que le Comité et ses sous-comités éliraient leurs bureaux à leurs sessions respectives de 2024 conformément à cette composition.

Au paragraphe 43 de la même résolution, l'Assemblée générale a demandé instamment aux États d'Europe orientale à désigner leur candidat à la présidence du Sous-Comité scientifique et technique pour la période 2024-2025 avant la session du Sous-Comité qui se tiendra en 2024.

### 3. Déclaration de la présidence

La présidence fera une déclaration récapitulant les faits nouveaux intéressant les travaux du Sous-Comité qui se sont produits depuis sa soixantième session. Après cette déclaration, le Sous-Comité établira le calendrier de ses travaux.

### 4. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales

Les rapports annuels que les États Membres ont établis sur leurs activités spatiales seront communiqués au Sous-Comité (A/AC.105/1308, A/AC.105/1308/Add.1, A/AC.105/1308/Add.2 et A/AC.105/1308/Add.3).

### 5. L'espace au service du développement durable : les techniques spatiales et leurs applications, y compris le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

À sa soixante-sixième session, tenue du 31 mai au 9 juin 2023, le Comité a convenu de fusionner les points intitulés « Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales », « Techniques spatiales au service du développement socioéconomique durable » et « Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre » en un point intitulé « L'espace au service du développement durable : les techniques spatiales et leurs applications, y compris le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales » et, rappelant que le point intitulé « Techniques spatiales au service du développement socioéconomique durable » était examiné par le Groupe de travail plénier, il a noté que le nouveau point serait également examiné par le Groupe de travail (A/78/20, par. 175).

Au paragraphe 10 de sa résolution 78/72, l'Assemblée générale a convenu que le Sous-Comité devrait convoquer de nouveau son Groupe de travail plénier.

Au paragraphe 25 de sa résolution 78/72, l'Assemblée générale s'est félicité des activités de renforcement des capacités menées au titre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, lequel offrait des avantages

<sup>1</sup> Les annotations ne font pas partie de l'ordre du jour que doit adopter le Sous-Comité.

singuliers aux États Membres, en particulier aux pays en développement, qui participaient à ces activités.

Le Sous-Comité sera saisi des documents suivants :

- a) Rapport sur le colloque ONU/Autriche sur l'espace au service de l'action climatique, tenu en ligne à Graz (Autriche) du 12 au 14 septembre 2023 (A/AC.105/1299) ;
- b) Rapport sur la troisième réunion des parties prenantes de Space4Water, tenue à Vienne les 24 et 25 octobre 2023 (A/AC.105/1300) ;
- c) Rapport sur l'atelier ONU/Fédération internationale d'astronautique sur les techniques spatiales au service du progrès socioéconomique, qui avait pour thème « Enjeux pour les puissances spatiales émergentes et perspectives de renforcement des capacités », tenu à Bakou du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2023 (A/AC.105/1301) ;
- d) Rapport sur la réunion d'experts ONU/Canada, projet « L'espace pour les femmes » sur le thème du renforcement des capacités pour promouvoir et faire progresser l'égalité des sexes dans le secteur spatial, tenue à Montréal (Canada) du 30 octobre au 3 novembre 2023 (A/AC.105/1309).

## 6. Débris spatiaux

Le Sous-Comité sera saisi d'une note du Secrétariat consacrée à la recherche sur les débris spatiaux, la sûreté des objets spatiaux équipés de sources d'énergie nucléaire et les problèmes relatifs à leur collision avec des débris spatiaux. Cette note contient des informations que le Secrétariat a reçues d'États Membres et d'organisations internationales (A/AC.105/C.1/125 et A/AC.105/C.1/125/Add.1).

## 7. Informations d'origine spatiale à l'appui de la gestion des catastrophes

Le Sous-Comité sera saisi d'un rapport sur les activités menées en 2023 dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (A/AC.105/1310).

## 8. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite

Le Sous-Comité sera saisi des documents suivants :

- a) Rapport sur l'atelier ONU/Finlande sur les applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite, tenu à Helsinki du 23 à 26 octobre 2023 (A/AC.105/1303) ;
- b) Note du Secrétariat sur la dix-septième réunion du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite, tenue du 16 au 20 octobre 2023 à Madrid (A/AC.105/1304) ;
- c) Rapport du Secrétariat sur les activités menées en 2023 dans le cadre du plan de travail du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite (A/AC.105/1305).

## 9. Météorologie de l'espace

Le Sous-Comité sera saisi du rapport de l'atelier de l'ONU concernant l'Initiative internationale sur la météorologie de l'espace : la voie à suivre, tenu à Vienne du 26 au 30 juin 2023 (A/AC.105/1302).

## 10. Objets géocroiseurs

Le Sous-Comité continuera d'examiner les travaux menés par le Réseau international d'alerte aux astéroïdes et le Groupe consultatif pour la planification des missions spatiales (A/AC.105/1279, par. 165 à 183).

## 11. Viabilité à long terme des activités spatiales

Conformément au paragraphe 10 de la résolution 78/72 de l'Assemblée générale, le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales sera convoqué de nouveau dans le cadre de son plan de travail quinquennal (A/AC.105/1258, par. 209 et annexe II, appendice, par.18).

Le Sous-Comité sera saisi d'un document de travail établi par la présidence du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales sur les enseignements tirés de la mise en œuvre, les perspectives de renforcement des capacités et les obstacles (A/AC.105/C.1/L.410).

À la soixante et unième session du Sous-Comité, la totalité du créneau normalement réservé à la tenue d'un colloque professionnel au cours des sessions du Sous-Comité sera consacrée à la tenue de l'atelier du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, à la demande de ce dernier (A/AC.105/1279, annexe II, par. 9 et A/78/20, par. 177) et conformément à son plan de travail pluriannuel. L'atelier aura lieu le 6 février 2024 dans l'après-midi.

## 12. Rôle futur et méthodes de travail du Comité

Le Groupe de travail plénier examinera le point concernant le rôle futur et les méthodes de travail du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

À sa soixante-sixième session, en 2023, le Comité a prié le Sous-Comité scientifique et technique d'examiner, à sa soixante et unième session, en 2024, au titre du point intitulé « Rôle futur et méthodes de travail du Comité », la portée, la durée et le titre d'un point de l'ordre du jour consacré au ciel sombre et silencieux et aux grandes constellations, en vue de recommander au Comité de l'inscrire, à sa soixante-septième session, à l'ordre du jour du Sous-Comité (A/78/20, par. 176).

## 13. L'espace et la santé mondiale

En se référant à la résolution 77/120 de l'Assemblée générale sur l'espace et la santé mondiale et conformément au paragraphe 10 de la résolution 78/72 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité poursuivra l'examen de ce point.

Le Sous-Comité sera saisi du rapport sur la Conférence internationale ONU/Organisation mondiale de la Santé sur l'espace et la santé mondiale, tenue à Genève du 1<sup>er</sup> au 3 novembre 2023 (A/AC.105/1306).

Il examinera également les travaux entrepris par le Réseau sur l'espace et la santé mondiale en se basant sur un rapport annuel fourni par son coordonnateur.

## 14. Utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace

Conformément au paragraphe 10 de la résolution 78/72 de l'Assemblée générale, le Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace sera convoqué de nouveau dans le cadre de son nouveau plan de travail quinquennal (A/AC.105/1279, annexe III, par. 8).

Le Sous-Comité sera saisi d'un projet de plan d'action en vue de la réalisation des objectifs du Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace dans le cadre de son plan de travail quinquennal pour la période 2024-2028, établi par la présidence du Groupe de travail (A/AC.105/C.1/L.413).

**15. Orbite des satellites géostationnaires : nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications**

Conformément au paragraphe 10 de la résolution 78/72 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité poursuivra son examen de ce point.

**16. Projet d'ordre du jour provisoire de la soixante-deuxième session du Sous-Comité scientifique et technique**

Le projet d'ordre du jour provisoire de la soixante-deuxième session du Sous-Comité, présentant les questions à examiner en tant que points/thèmes de discussion distincts ou dans le cadre de plans de travail pluriannuels, sera soumis au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa soixante-septième session en 2024.

Le Groupe de travail plénier examinera le projet d'ordre du jour provisoire de la soixante-deuxième session du Sous-Comité, y compris le thème d'un colloque devant être organisé par la Fédération internationale d'aéronautique en 2024, conformément à l'accord auquel était parvenu le Sous-Comité à sa quarante-quatrième session, en 2007 ([A/AC.105/890](#), annexe I, par. 24).

## Annexe

### Organisation des travaux

1. À sa soixante-sixième session, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a convenu de ce qui suit (A/78/20, par. 351) :

a) Les futures sessions du Comité et de ses sous-comités se tiendront en personne et les réunions prévues au budget ordinaire seront diffusées sur UN Web TV, sans coûts supplémentaires pour le Bureau des affaires spatiales ;

b) À l'exception du point consacré au débat général, tous les points inscrits à l'ordre du jour du Comité et de ses sous-comités doivent être examinés dans l'ordre prédéfini, sans que cela exclue la possibilité que les groupes de travail se réunissent ;

c) Pour tous les points de l'ordre du jour, les représentantes et représentants des États membres doivent avoir la possibilité de s'exprimer en premier, la parole étant seulement ensuite donnée aux représentantes et représentants des organisations dotées du statut d'observateur ;

d) Afin de favoriser les discussions informelles et de renforcer les échanges entre les États membres, le secrétariat devrait, dans la mesure du possible, chercher à éviter de programmer des réunions informelles des groupes de travail en même temps que les réunions plénières et plutôt prévoir la tenue des réunions informelles pendant des créneaux horaires réservés avant les réunions du matin et pendant la pause déjeuner ;

e) Le secrétariat devrait, dans la mesure du possible, et lorsque les séances plénières formelles se terminent plus tôt que prévu, prévoir des services d'interprétation pour les discussions informelles. Ces mesures visent à favoriser une participation sans exclusive et productive aux discussions informelles ;

f) Les États membres et les organisations internationales intergouvernementales ayant le statut d'observateur permanent auprès du Comité sont priés d'indiquer dans leur demande d'accréditation s'ils souhaitent recevoir les documents de séance au format papier, qui seront le cas échéant déposés dans leurs casiers.

2. Les réunions avec services d'interprétation complets seront limitées à deux séances de trois heures par jour pendant toute la durée de la session.

3. Le calendrier des travaux du Sous-Comité a été fixé de sorte que les groupes de travail qui seront convoqués au titre des points 5, 11, 12, 14 et 16 disposent du maximum de temps possible

4. Le nombre de déclarations susceptibles d'être faites à chaque séance au titre du point 4, intitulé « Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales », pourra au besoin être limité afin de dégager suffisamment de temps pour que les autres points de l'ordre du jour puissent être examinés comme prévu. Une fois achevés les débats sur les points autres que le point 4, les points suivants seront abordés, en fonction du temps disponible.

5. Les déclarations des délégations ne doivent pas dépasser cinq minutes et les présentations techniques ne doivent pas dépasser 10 minutes (A/AC.105/1279, par. 79 et annexe I, par. 5). Un minuteur est utilisé à toutes les séances. La présidence avertit les délégations quand il ne leur reste plus qu'une minute de temps de parole et interrompt la déclaration/présentation lorsque le temps de parole alloué est écoulé (A/74/20, par. 321).

6. En temps utile, le secrétariat téléchargera sur le site Web du Bureau des affaires spatiales les déclarations qui auront été soumises volontairement par les États à cette fin. Lorsque les délégations soumettent des déclarations à l'usage des services d'interprétation, elles indiquent au Secrétariat si ces déclarations peuvent être téléchargées ou non sur le site Web.

7. Les présentations techniques devraient être limitées à trois par réunion et être étroitement liées aux points de l'ordre du jour du Sous-Comité. Les notes des présentations scientifiques et techniques devraient être fournies pour faciliter l'interprétation simultanée ([A/AC.105/1088](#), par. 275).
8. Dans un délai d'une semaine après la clôture de la session, les délégations des États membres du Comité pourront soumettre des commentaires rédactionnels concernant les rapports des groupes de travail ou le rapport du Sous-Comité adopté au cours de la session.
9. On trouvera ci-après un calendrier indicatif des travaux. Celui-ci constitue un guide général pour l'organisation de la session, et le calendrier effectif pourra varier suivant les besoins des membres du Sous-Comité et les contraintes d'organisation au cours de la session.

**Calendrier indicatif des travaux\***

<i>Date</i>	<i>Matin (10 heures-13 heures)</i>	<i>Après-midi (15 heures-18 heures)</i>
<b>Semaine du 29 janvier au 2 février 2024</b>		
Lundi 29 janvier	Point 1. Adoption de l'ordre du jour Point 2. Élection à la présidence Point 3. Déclaration de la présidence Point 4. Débat général	Point 4. Débat général
Mardi 30 janvier	Point 4. Débat général Points 5 à 16 Réunion du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales <sup>a</sup> Présentations techniques	Point 4. Débat général Points 5 à 16 Réunion du Groupe de travail plénier <sup>b</sup> Présentations techniques
Mercredi 31 janvier	Point 4. Débat général Points 5 à 16 Réunion du Groupe de travail plénier Présentations techniques	Point 4. Débat général Points 5 à 16 Réunion du Groupe de travail plénier Présentations techniques
Judi 1 <sup>er</sup> février	Point 4. Débat général Points 5 à 16 Réunion du Groupe de travail plénier Présentations techniques	Point 4. Débat général Points 5 à 16 Réunion du Groupe de travail plénier Présentations techniques
Vendredi 2 février	Point 4. Débat général Points 5 à 16 Réunion du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales Présentations techniques	Point 4. Débat général Points 5 à 16 Réunion du Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace <sup>c</sup> Présentations techniques
<b>Semaine du 5 au 9 février 2024</b>		
Lundi 5 février	Point 4. Débat général Points 5 à 16 Réunion du Groupe de travail plénier Présentations techniques	Point 4. Débat général Points 5 à 16 Réunion du Groupe de travail plénier Présentations techniques
Mardi 6 février	Point 4. Débat général Points 5 à 16 Réunion du Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace Présentations techniques	Réunion du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales
Mercredi 7 février	Point 4. Débat général Points 5 à 16 Réunion du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales Réunion du Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace	Point 4. Débat général Points 5 à 16 Présentations techniques
Judi 8 février	Point 4. Débat général Adoption du rapport du Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace	Point 4. Débat général Adoption du rapport du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales

\* À sa trente-huitième session, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est convenu que les États membres continueraient de recevoir un calendrier indicatif des travaux, qui ne préjugerait pas du temps effectivement consacré à l'examen des différents points de l'ordre du jour [*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Supplément n° 20 (A/50/20)*, par. 168 et 169 b)].

<i>Date</i>	<i>Matin (10 heures-13 heures)</i>	<i>Après-midi (15 heures-18 heures)</i>
	Adoption du rapport du Groupe de travail plénier Présentations techniques	Présentations techniques
Vendredi 9 février	Point 17. Rapport au Comité	Point 17. Rapport au Comité

<sup>a</sup> Le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, qui sera de nouveau convoqué en application du paragraphe 10 de la résolution 78/72 de l'Assemblée générale, se réunira pendant la session pour examiner le point 11. Le Sous-Comité reprendra l'examen de ce point le jeudi 8 février en vue d'adopter le rapport du Groupe de travail.

<sup>b</sup> Le Groupe de travail plénier, qui sera de nouveau convoqué en application du paragraphe 10 de la résolution 78/72 de l'Assemblée générale, se réunira pendant la session pour examiner les points 5, 12 et 16. Le Sous-Comité reprendra l'examen de ces points le jeudi 8 février en vue d'adopter le rapport du Groupe de travail.

<sup>c</sup> Le Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, qui sera de nouveau convoqué en application du paragraphe 10 de la résolution 78/72 de l'Assemblée générale, se réunira pendant la session pour examiner le point 14. Le Sous-Comité reprendra l'examen de ce point le jeudi 8 février en vue d'adopter le rapport du Groupe de travail.